



RESPONSABLE OU EXPLOITANT·E DE STEP

- PETITES STEP -

Polyvalent·e·s et compétent·e·s, les exploitantes et exploitants de petites stations d'épuration veillent à leur bon fonctionnement.

Profil professionnel / activités

Les exploitantes et exploitants de petites stations d'épuration assurent le bon fonctionnement des installations ainsi que des canalisations et des ouvrages spéciaux.

Leurs activités principales sont :

- Exploitation professionnelle, sûre, efficace et économique des canalisations, des ouvrages spéciaux et des stations d'épuration dans le respect de l'environnement.
- Obtention d'une efficacité d'épuration optimale en exploitant les possibilités techniques
- Traitement des boues d'épuration produites en vue de leur valorisation et de leur élimination
- Assurance qualité par l'analyse de laboratoire, l'interprétation et la documentation des résultats
- Identification et résolution de dysfonctionnements et d'incidents
- Maintenance et réparation des installations techniques des procédés afin de garantir leur disponibilité permanente
- Organisation et prestation du service de week-end et de piquet, fonction de suppléance et garantie de la sécurité au travail
- Lien entre le propriétaire de la station d'épuration et les entreprises industrielles pour les questions liées à la technique d'épuration des eaux usées



Compétences

- Autonomie professionnelle avec un haut degré de responsabilité individuelle
- Capacité à prendre des décisions de manière autonome (esprit entrepreneurial)
- Sens de l'organisation
- Capacité à travailler seul·e ou en très petites équipes
- Habileté manuelle la plus étendue possible
- Habileté dans l'utilisation de l'informatique ou des plateformes, accès et commandes numériques
- Tolérance élevée dans la manipulation des contaminants

Prérequis

- Affinité pour les problématiques environnementales
- Capacité à travailler de manière interdisciplinaire
- Formation de base manuelle, technique
- Connaissances de l'utilisation des techniques de commande et de régulation
- Volontaire pour assurer un service de piquet et des interventions occasionnelles en dehors des heures de travail habituelles

Formations continues et parcours professionnel possible

- Niveau de formation VSA 1,  [exploitant-e de station d'épuration certifié FES](#)
- Niveau de formation VSA 2,  [exploitant-e de station d'épuration avec brevet fédéral](#)
- Divers cours spécialisés et cours pour spécialistes de la branche
- Démarrage au sein de l'équipe de la STEP, prise en charge de la direction de la STEP, prise de responsabilités au sein des comités d'association intercommunales, etc.

Barème salarial, particularités / avantages

- 7'000 à 8'700 CHF pour un salaire de base brut à 100 %, y compris les indemnités pour service de piquet
- Dépend fortement du niveau de formation
- Rémunération en temps ou en salaire pour les interventions spéciales en dehors des heures de travail normales
- Profit direct et personnel de la réussite d'un travail effectué efficacement

Employeur

- Communes
- Associations intercommunales, sociétés de droit public (associations à but non lucratif, corporations, collectivités d'approvisionnement et d'élimination)
- Entreprises privées (p. ex. branches industrielles)

Voies d'accès / modalités

- Accès après AFP > CFC ou diplôme équivalent, expérience professionnelle un atout
- Reconversion possible à tout moment
- En amont, s'intéresser au sujet, accumuler des connaissances, se sensibiliser, recueillir des informations
- Réagir aux annonces, aux appels d'offres ou aux informations orales
- Prendre contact avec les exploitant-e-s de stations d'épuration des environs
- Participer éventuellement à des activités de découverte

Informations complémentaires

- www.metiers-eau.ch
- www.vsa.ch
- www.fes.ch

Remarques

- Les activités, exigences et objectifs d'une petite STEP peuvent varier très fortement d'un cas à l'autre ! Une très petite STEP située dans une zone rurale isolée peut par exemple être très différente d'une STEP située dans une zone d'agglomération en croissance en termes de technique des procédés et de charge de travail. Cela entraîne de fortes variations dans les points décrits.
- L'évolution d'une petite STEP dépend de décisions stratégiques. Si elle doit être démantelée prochainement, les conditions de rejet doivent être respectées jusqu'à la mise en service d'une solution alternative. A l'opposé, si la petite STEP est surchargée et nécessite un agrandissement ou une amélioration des performances, l'exploitant-e doit être capable d'anticiper et de mettre en place ces nouvelles solutions.